

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 460<sup>e</sup> séance tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2004  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Jean Rouleau, Raymond S. Roy et Jacques Turgeon; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Louise Allaire, MM. Paul Arminjon, Michel Beaudin, Mme Louise Béliveau, MM. Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Mmes Hélène Boisjoly, Anne Charbonneau, Christine Colin, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mme Sophie Cuvelliez, M. Albert Devito, Mme Fabie Duhamel, MM. Daniel Dumouchel, André Ferron, Mme Louise Getty, MM. Alan K. Goff, Luc Granger, Jacques Gresset, Mohamed Hrimch, Anatole Joffe, Mmes Marianne Kempeneers, Diane Labrèche, MM. Raymond Lalande, Philippe Langlais, Serge Larochelle, Gilles Lavigne, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Stéphane Molotchnikoff, Benoît Moore, Mme Fahima Nekka, MM. Sang Nguyen, René Parenteau, Mmes Danielle Pinard, Louise Poirier, MM. Roger B. Richard, Samir Saul et Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquard, Magali Deleuze, Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, MM. Pierre Pelletier, Maxime B. Rhéaume et Mme Lise Daoust-Bernatchez; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt et Yvon Bouchard; les représentants des étudiants : MM. Christian Bélair, Pierre-Alain Benoît, Mme Yenny Vega Cardenas, MM. Nicolas Lahaie et Olivier Sylvestre; la représentante du personnel : Mme Louise St-Jacques; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; le représentant des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Bernard Motulsky et Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Les doyens : Mme Céline Goulet et M. Réjean Poirier; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Jean Barbeau, Jean-Guy Besner, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mme Marie-Thérèse Chicha, MM. Guy Doucet, Luc Giroux, Mme Francine Gratton, M. Paul Lewis, Mme Joëlle Margot, MM. Jean-Guy Nadeau, Jean-Pierre Thouez, Denis Vaillancourt, Jean-Guy Vaillancourt et Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : Mmes Sorel Friedman, Louise Larivière et Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants des étudiants : M. Normand Bélisle, Mme Claudette T. Cloutier et M. Mathieu Fontaine; les représentants du personnel : Mme Sylvie Goyer et M. Stéphane Lavigne; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix et Mme Christine Léonard; les observateurs : Mme Francine Bourget, MM. Robert Couvrette, Jacques Gravel, Réal Lallier, André Racette et Pierre Simonet.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, soit Mme Lise Daoust-Bernatchez, membre élu par le personnel enseignant de la Faculté de musique et M. Nicolas Lahaie, membre nommé par la FAECUM.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée respecte une minute de silence à la mémoire de M. Clément Morin, professeur émérite et doyen de la Faculté de musique de 1956 à 1969.

AU-460-1 ORDRE DU JOUR

AU-460-1

La porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invitée à faire rapport.

Mme Chantal Gamache signale que, sous la rubrique des Points statutaires, l'Assemblée est saisie, comme document d'information, du rapport annuel de l'ombudsman pour l'année 2002-2003. Sous la rubrique des Points privilégiés, l'Assemblée est appelée à élire deux membres au Comité de nomination et à désigner un membre au Comité des règlements. En Affaires soumises pour étude et ce, tel que convenu lors de la dernière séance, priorité est donnée au rapport du Comité du suivi sur la Politique sur l'évaluation de l'enseignement. Suivent la considération d'une proposition visant la création d'un comité pour actualiser le Règlement sur les conflits d'intérêts, d'une proposition du Comité de la planification sur la création de l'Institut d'évaluation en santé ainsi que du rapport du Comité sur la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle.

L'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 457<sup>e</sup>, 458<sup>e</sup> et 459<sup>e</sup> séances tenues le 4 octobre 2004
3. Affaires découlant de ces procès-verbaux
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Rapport annuel de l'ombudsman 2002-2003
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection de deux membres au Comité de nomination
8. Comité de nomination :                      Nomination d'un membre au  
Comité des règlements

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

- |     |   |   |
|-----|---|---|
| 9.  | Politique sur l'évaluation de l'enseignement :                                | Rapport du Comité du suivi                              |
| 10. | Création d'un comité pour actualiser le Règlement sur les conflits d'intérêts |   |
| 11. | Comité de la planification :  | Création de l'Institut<br>d'évaluation en santé (Idées) |
| 12. | Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle :                        | Rapport du Comité                                       |

Nomination de scrutateurs

Sur proposition de M. Jean-Marc Charron dûment appuyée, l'Assemblée nomme aux fins de l'élection prévue au point 7 de l'ordre du jour les personnes suivantes comme scrutateurs : Mmes Guylaine Lavigne et Monique Muller ainsi que MM. Alain Lacombe et Jacques Larose.

AU-460-2     ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 457<sup>e</sup>, 458<sup>e</sup> ET 459<sup>e</sup> SÉANCES TENUES LE 4 OCTOBRE 2004     AU-460-2

AU-460-2.1     Procès-verbal de la 457<sup>e</sup> séance     AU-460-2.1

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel quel le procès-verbal de la 457<sup>e</sup> séance tenue le 4 octobre 2004.

AU-460-2.2     Procès-verbal de la 458<sup>e</sup> séance     AU-460-2.2

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel quel le procès-verbal de la 458<sup>e</sup> séance tenue le 4 octobre 2004.

AU-460-2.3     Procès-verbal de la 459<sup>e</sup> séance     AU-460-2.3

Demande est faite de remplacer à la délibération AU-459-2 le nom de Mme Louise Poirier par celui de Mme Fabie Duhamel.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 459<sup>e</sup> séance tenue le 4 octobre 2004.

- AU-460-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CES PROCÈS-VERBAUX AU-460-3
- AU-460-3.1 Procès-verbal de la 457<sup>e</sup> séance AU-460-3.1
- Le secrétaire général signale que les résultats du scrutin indicatif tenu dans le cadre de la consultation portant sur la nomination du recteur ou de la rectrice ont été communiqués à l'Assemblée.
- AU-460-3.2 Procès-verbal de la 458<sup>e</sup> séance AU-460-3.2
- Le secrétaire général indique qu'aucune affaire particulière ne découle de ce procès-verbal.
- AU-460-3.3 Procès-verbal de la 459<sup>e</sup> séance AU-460-3.3
- Se référant à la délibération AU-459-7, le secrétaire général indique que le Conseil, lors de sa réunion de cet après-midi, sera saisi de la recommandation de l'Assemblée d'adopter la Politique sur la recherche avec les êtres humains.
- AU-460-4 CORRESPONDANCE AU-460-4
- Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée universitaire.
- AU-460-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-460-5
- AU-460-5.1 Rapport du recteur AU-460-5.1
- AU-460-5.1.1 Campagne Centraide AU-460-5.1.1
- Le recteur indique que l'objectif de la campagne de Centraide qui vient d'être lancée est de 305 000 \$; les autres objectifs sont l'augmentation du taux de participation qui est de 20 % ainsi que l'augmentation du don. Il invite tous les membres de la communauté à y participer d'autant que cette sollicitation est la seule permise sur le campus par un organisme caritatif externe et qu'elle permet d'aider les plus démunis de la société.
- AU-460-5.1.2 Carabins AU-460-5.1.2
- Le recteur souligne les succès remportés par l'équipe de football Les Carabins cette saison et les en félicite.
- AU-460-5.1.3 Réinvestissement universitaire AU-460-5.1.3
- Le recteur signale qu'une copie de la lettre qu'il a adressée au ministre de l'Éducation à titre de président de la CREPUQ et portant sur le réinvestissement universitaire a été communiquée à l'Assemblée. Il précise que le réinvestissement demandé est échelonné sur trois ans, soit 125 M\$ pour chacune des deux prochaines années et pour 2007-2008 un montant à déterminer en fonction des écarts avec le reste du Canada. La proposition adoptée par la CREPUQ a été également transmise aux partenaires qui oeuvrent à la défense des universités. Un processus pour influencer le gouvernement a été mis en place et ce, notamment par la tenue de rencontres éditoriales, tant à Montréal que dans les régions, auxquelles tous les recteurs ont participé. À titre de président de la CREPUQ, le recteur indique qu'il rencontrera prochainement le président de la commission parlementaire pour discuter de la mise en œuvre du rapport de la commission (qui notamment reconnaît la nécessité que les universités québécoises

rattrapent le niveau de financement des universités canadiennes). Des rencontres sont également prévues avec les différents caucus régionaux. L'objectif visé est de faire en sorte que le prochain budget prenne en compte le réinvestissement universitaire.

#### AU-460-5.1.4 Forum des générations

AU-460-5.1.4

Le recteur indique que, lors du Forum des générations, un comité a été formé pour examiner la question de la pérennité d'un système éducatif de qualité (notamment en tenant compte de l'existence des régions et de la question du financement). Par ailleurs, il a été clairement indiqué que le réinvestissement universitaire ne fait pas partie de ces enjeux à long terme puisque le sous-financement des universités était connu, faisait consensus et appelait une solution à court terme.

#### AU-460-5.1.5 Situation à Ottawa

AU-460-5.1.5

Le recteur indique que l'AUCC a tenu une réunion la semaine dernière et que le Conseil d'administration a rencontré M. David Emerson, nouveau ministre d'Industrie Canada de qui relèvent les grands conseils de recherche et la FCI. Il ressort des échanges que les universités ont beaucoup reçu en termes relatifs dans le financement de la recherche et que le gouvernement voulait en voir les résultats. Cela a été confirmé lors d'une rencontre avec M. Arthur Carty, conseiller scientifique auprès du premier ministre, qui a fait valoir que les fonds accordés aux universités avaient connu une augmentation exponentielle alors que le financement de la recherche dans le secteur public non universitaire ainsi que le financement de la recherche par l'industrie étaient demeurés stagnants. Les représentants universitaires ont fait valoir que l'investissement dans la recherche universitaire est une condition préalable à tout déblocage de l'innovation et de l'avancement dans les autres secteurs de la société. Le recteur dit qu'il y a lieu de convaincre les autorités que la recherche universitaire fait partie de la mission de base des universités et cette mission est la formation de la relève scientifique et professionnelle. Vu la compétition, les fonds sont nécessaires pour assurer une relève car seulement 30 % des PhD restent dans les universités. Les universités devront faire comprendre qu'elles servent aux missions de la société. Le recteur dit avoir rencontré le ministre Jean Lapierre qui a été plutôt positif en ce qui a trait au financement de la recherche universitaire et qui a évoqué le discours du premier ministre à Waterloo où ce dernier faisait valoir l'importance du financement de la recherche universitaire. Il dit également avoir eu une rencontre avec les deux journalistes Jeffrey Simpson et Graham Fraser qui lui ont souligné que les milieux de la recherche et les milieux universitaires doivent se repositionner et ce, surtout auprès de la population.

#### AU-460-5.1.6 CHUM

AU-460-5.1.6

Le recteur souligne que le dossier continue à évoluer de façon fort positive.

#### AU-460-5.1.7 Projet Gates

AU-460-5.1.7

Le recteur indique que le projet Gates avec l'Université de Ouagadougou a été lancé vendredi dernier. Il invite le doyen de la Faculté des arts et des sciences à en faire état.

M. Joseph Hubert signale que ce partenariat médecine-arts et sciences est financé par la Fondation Gates à hauteur de 12 M\$ US. Il s'agit de développer un programme de formation et de maîtrise professionnelle notamment au Burkina Faso, de former ici des PHD qui, une fois leur formation complétée, y retourneront et de donner la possibilité à l'Université de Ouagadougou de devenir un centre de services régional. Le projet permettra de positionner l'Université dans d'autres projets internationaux. L'Université a eu la chance d'avoir pu compter sur la collaboration de la Fondation Gates, des Nations Unies et sur le travail de M. Yvan Bordeleau.

AU-460-5.1.8 Affiches dans le Quartier Libre

AU-460-5.1.8

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que la direction a dénoncé auprès des étudiants la parution dans le journal Quartier Libre d'affiches qu'elle juge violentes et de mauvais goût. Aucun terrain d'entente n'ayant été trouvé, les étudiants ont été informés du désaccord de la direction et de sa décision de ne pas autoriser leur affichage sur les babillards de l'Université, excluant les babillards de la FAECUM. Les étudiants ont notamment fait valoir que l'intention n'était pas de diffuser un message de violence.

AU-460-5.2 Rapport annuel de l'ombudsman 2002-2003

AU-460-5.2

Le président des délibérations indique que les membres de l'Assemblée ont reçu, à titre de document d'information, le rapport 2002-2003 de l'ombudsman.

En réponse à une question de M. Anatole Joffe qui demande combien de professeurs ont fait appel à ses services, l'ombudsman mentionne qu'environ 20 à 30 professeurs se sont adressés à son bureau.

AU-460-5.3 Colloque sur les achats et placements socialement responsables

AU-460-5.3

M. Jean McNeil, à titre de président du Comité sur les achats et placements socialement responsables, rappelle la tenue du colloque organisé par le comité les 12 et 13 novembre prochain. Il réitère aux membres l'invitation de s'y inscrire à l'avance afin de faire connaître aux organisateurs le nombre de personnes qui y participera.

AU-460-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-460-6

AU-460-6.1 Participation à l'Assemblée universitaire

AU-460-6.1

M. Anatole Joffe souligne qu'être membre de l'Assemblée constitue un grand honneur et comporte de grandes responsabilités. Or, il peut arriver qu'un professeur puisse faire face à des conflits d'horaire entre sa présence à l'Assemblée et son horaire de cours; un tel problème serait vécu dans deux unités. Pour sa part, il estime que l'assistance à l'Assemblée est prioritaire.

Le secrétaire général signale qu'il n'y pas de règlement pouvant trancher cette question. Par ailleurs, il souligne que les facultés tentent de faire en sorte que ce droit d'être présent aux séances de l'Assemblée soit respecté. Il peut arriver que cette assistance entre en conflit avec les charges de cours, mais la pratique est de déployer tous les efforts pour assurer le respect de ce droit. En réponse à M. Anatole Joffe, il indique que le règlement de régie interne prévoit que la charge d'un membre devient vacante après une absence de quatre mois consécutifs aux séances de l'Assemblée, les mois de juillet et d'août étant exclus.

AU-460-6.2 Service de santé

AU-460-6.2

M. Roger B. Richard souligne que deux des quatre médecins de la clinique familiale du Service de santé ont quitté et ceux qui restent doivent se partager des frais plus d'autant élevés. Vu l'importance de ce service, il demande quelles mesures seront prises pour assurer la pérennité de la clinique.

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que les Services aux étudiants font l'objet d'une restructuration. Elle dit ne pas disposer de l'information nécessaire pour répondre à la question soulevée, mais signale que les soins de santé constituent une

priorité pour l'institution. En réponse à M. Stéphane Molotchnikoff qui estime que l'on doit s'assurer que les services de santé soient accessibles à tous les membres de la communauté, Mme Maryse-Rinfret Raynor indique que les services s'adressent aux étudiants ainsi qu'aux membres de la communauté.

AU-460-7      ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ      AU-460-7  
DE NOMINATION

Le secrétaire général précise que cette élection se fait conformément à la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes mises en nomination sont M. Christian Bélair, Mme Christine Colin, M. Guy Doucet, Mme Chantal Gamache et Mme Joëlle Margot.

L'Assemblée procède alors au scrutin secret et élit successivement Mmes Christine Colin et Chantal Gamache comme membres du Comité de nomination pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008, mais n'excédant pas leur mandat comme membres de l'Assemblée.

Nomination de Mme Marie-France Bich à la Cour d'appel du Québec

Le recteur indique qu'à la suite de sa nomination comme juge à la Cour d'appel, Mme Marie-France Bich a dû démissionner des instances où elle siégeait à l'Université, soit au Conseil, à l'Assemblée et au Comité de discipline. Il dit avoir accepté cette démission avec regret et au nom de l'Assemblée la remercie pour la qualité de sa contribution.

L'Assemblée se joint à ces vœux en applaudissant chaleureusement.

Le secrétaire général rappelle alors qu'il faudra procéder au remplacement de Mme Marie-France Bich à titre de membre du Conseil nommé par l'Assemblée, élection qui devrait être faite lors de la séance du 13 décembre.

AU-460-8      COMITÉ DE NOMINATION :      AU-460-8  
Nomination d'un membre au Comité des règlements

La présidente du Comité de nomination est invitée à faire rapport.

Mme Danielle Pinard indique que l'Assemblée est invitée à pourvoir au poste laissé vacant par Mme Anne-Marie Boisvert, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme M. Hugues Parent, professeur adjoint à la Faculté de droit, comme membre du Comité des règlements pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2008.

AU-460-9      POLITIQUE SUR L'ÉVALUATION DE L'ENSEI-      AU-460-9  
GNEMENT : RAPPORT DU COMITÉ DU SUIVI

La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue est invitée à faire rapport.

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale qu'en mars 2001, l'Assemblée universitaire a adopté le *Rapport du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement*. Un premier compte-rendu a été présenté en avril 2002 à l'Assemblée universitaire. Il faut se rappeler que le Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement avait distingué deux buts en contexte universitaire pour l'évaluation de l'enseignement : a) l'évaluation de la tâche d'enseignement à des fins de promotion et de renouvellement, ou encore de probation pour les chargés de cours; b) l'évaluation dont l'objet est d'améliorer la

prestation d'enseignement du professeur ou du chargé de cours. Le mandat du groupe sur l'évaluation de l'enseignement concerne ce deuxième aspect.

C'est à l'automne 2003 que le comité de l'Assemblée universitaire, maintenant désigné sous le nom de Groupe sur l'évaluation de l'enseignement, a repris ces travaux. Il était constitué des personnes suivantes et présidé par Mme Maryse Rinfret-Raynor. À titre de professeurs et de chargé de cours, il s'agissait de M. Jean-Maurice Brisson, secrétaire de la FES, Mme Hélène David\*, professeur au département de psychologie, M. Michel Laurier\*, doyen de la FSE, M. Jean Leclair\*, professeur, Faculté de droit, M. Michel Girard, directeur du bureau d'évaluation de la Faculté de médecine et M. Jocelyn Forget, chargé de cours et responsable de la formation professionnelle en sciences biologiques. À titre d'étudiants, il s'agissait de MM. Normand Bélisle\*, secrétaire général de l'AGEEFEP, Pierre-Alain Benoît, coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle, FAECUM et Mathieu Leblanc, coordonnateur aux affaires académiques des cycles supérieurs, FAECUM. Deux représentants du vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue siégeaient également au comité, soit Mme France Fontaine, adjointe de la vice-rectrice et M. Patrik Maheux, conseiller en évaluation. Le secrétariat du comité a été assuré par M. Alain Lacombe du Secrétariat général. La relance des travaux sur l'évaluation de l'enseignement vise l'implantation des recommandations du rapport du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement adoptées par l'Assemblée universitaire en mars 2001.

Mme Maryse Rinfret-Raynor rappelle que les recommandations du groupe concernaient les unités. Il s'agissait 1) d'analyser le travail fait dans les unités suite aux recommandations les concernant, identifier leurs besoins de soutien à cet égard et les priorités associées et 2) d'identifier, s'il y a lieu, des pratiques intéressantes, des développements en cours ou des difficultés particulières. Elles concernaient également les actions des personnes responsables du dossier et des services impliqués. Il s'agissait de donner des avis sur les priorités relatives aux développements des outils et services offerts aux unités en lien avec les résultats identifiés au point 1 et en tenant compte des actions déjà réalisées ou en cours par les personnes responsables de l'évaluation et par les services impliqués (CEFES, DGTIC) et de donner un avis sur les modalités d'action et les outils en cours ou prévus. Les recommandations concernaient également les associations étudiantes. Il s'agissait de faire le point sur l'implantation des recommandations du rapport et particulièrement celles qui les interpellent spécifiquement. Enfin, les recommandations concernaient le Comité de promotion de l'Université et les comités de promotion facultaires. Il s'agissait, de concert avec la vice-rectrice responsable du comité de promotion de l'Université, de promouvoir l'importance de l'enseignement, au sens le plus large possible du terme, dans l'étude des dossiers de promotion et de favoriser la diffusion, par le vice-recteur responsable du comité de promotion, des résultats agglomérés sur une base triennale des décisions prises concernant les promotions en lien avec la qualité de l'enseignement.

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement s'est réuni à cinq reprises et a porté son attention sur plusieurs éléments du rapport (page 4). Parmi ces éléments, un point a retenu spécifiquement l'attention des membres : celui du suivi des recommandations dans les unités. En effet, afin de faire le point sur l'implantation dans les unités des recommandations adoptées en mars 2001 par l'Assemblée universitaire, un questionnaire a été préparé par le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement et transmis à toutes les unités à l'hiver 2004. Le taux de réponse à ce questionnaire est de 87%, 59 des 68 unités visées (facultés ou départements pour les facultés départementalisées) ayant répondu et toutes les facultés étant représentées. D'autre part, les membres du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement ont été informés que la Faculté des études supérieures avait procédé, au cours de l'automne 2002, à une collecte d'information sur les pratiques d'évaluation de l'enseignement et de l'encadrement aux cycles supérieurs, à laquelle près de 70% des unités ont répondu.

---

\* Ces membres du Comité ont précédemment fait partie du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement ayant fait rapport à l'Assemblée universitaire au printemps 2001, favorisant ainsi une continuité des travaux associés à ce dossier.



Mme Maryse Rinfret-Raynor indique qu'elle ne souhaite pas entrer dans le détail des points qui se retrouvent dans le rapport déposé à l'Assemblée universitaire, cependant plusieurs éléments de ce suivi méritent d'être soulignés. Le rapport nous permet de constater que beaucoup de travail a été accompli mais que par ailleurs, des efforts supplémentaires devront être consacrés pour satisfaire l'ensemble des recommandations. Au plan positif, elle mentionne que : 93% des unités évaluent les prestations d'enseignement de tous les enseignants, que dans presque toutes les unités, les directeurs font un suivi individuel auprès des professeurs qui rencontrent des difficultés au moment de l'évaluation, que dans la grande majorité des unités, les étudiants sont impliqués dans les comités des études, participent à l'élaboration des questionnaires et à leur administration en classe, que toutes les facultés ont intégré à leur propre règlement pédagogique de 1<sup>er</sup> cycle, la modification du règlement cadre donnant à chaque unité le mandat de faire effectuer par les étudiants, l'évaluation des prestations d'enseignement; que le CEFES a entrepris plusieurs activités en vue d'appuyer les professeurs à améliorer leur enseignement, que 63% des unités ont mis en place des moyens pour faire l'évaluation continue de leur programme.

Par ailleurs, les sondages ont permis de constater plusieurs lacunes qui devront nous préoccuper dans les prochains mois. Entre autres, il y a lieu de mentionner quatre dossiers qui retiendront l'attention du Comité dans la prochaine année. L'évaluation de toutes les formules d'enseignement : 59% évaluent toutes les formules d'enseignement (cours, labo, stages, séminaires enseignement clinique), 41% ne le font pas (souvent aux études supérieures où le nombre est trop petit). Pour ce qui est du suivi donné aux évaluations via les rapports d'analyse des résultats agglomérés et la promotion de l'évaluation d'étape visant l'amélioration du cours durant sa prestation en cours de trimestre : 2/3 des unités n'en font pas la promotion. Enfin, suite à l'analyse des réponses des unités au questionnaire sur l'évaluation de l'enseignement en vue de son amélioration, un suivi sera fait auprès du vice-rectorat aux ressources humaines afin de favoriser l'implantation des recommandations du rapport de 2001 concernant ces instances (ex. portfolio de l'enseignement).

En conclusion, Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que, bien que diverses actions ont déjà été menées dans les unités et au niveau institutionnel et que d'autres sont en cours, il reste de nombreux défis à relever pour donner tout le support requis au dossier de l'évaluation considéré comme très important par les unités compte tenu de sa finalité pour améliorer l'enseignement, pour favoriser la persévérance des étudiants et pour valoriser l'enseignement. Afin d'appuyer l'implantation des recommandations du rapport de 2001, la direction de l'Université a décidé de mettre sur pied une division du CEFES qu'on appellera Soutien à l'évaluation de l'enseignement et aux programmes d'études (SEEPE). Cette division aura le mandat d'assurer le soutien et l'expertise en matière d'évaluation de l'enseignement conformément à la Politique d'évaluation de l'enseignement en vigueur à l'Université, d'assurer le soutien à l'évaluation continue et au développement ou à la révision des programmes en lien avec les priorités institutionnelles et le suivi des évaluations des unités ainsi que d'assurer la formation et le soutien aux unités pour le logiciel d'évaluation des apprentissages. (LXR-test). Dans cette perspective, le bureau comprendra 2 axes d'intervention : l'évaluation de l'enseignement et l'évaluation et le développement des programmes.

M. Louis Maheu signale qu'au moment où le groupe du suivi a déposé son rapport en 2001, la Faculté des études supérieures a pris les moyens pour améliorer **les mesures relatives à l'évaluation des prestations d'enseignement et d'encadrement pour fins d'amélioration de l'enseignement**. L'évaluation **obligatoire** de toutes les formes d'enseignement a été introduite dans le Règlement pédagogique au printemps 2004. La faculté a diffusé en 2002, auprès de toutes les directions de programmes **et d'unités** un document intitulé « Un cadre général d'évaluation des prestations de formation aux cycles supérieurs ». Elle a tenu plusieurs rencontres sectorielles avec les directeurs de programmes **et d'unités** le CONFES a eu plusieurs échanges sur la question. La faculté a mis des brochures à la disposition des professeurs et des étudiants **sur les objectifs de la formation et de l'encadrement de façon à améliorer leur rapport pédagogique de base. De plus, des questionnaires de sortie de programmes, pour les diplômés depuis 2001 et les décrocheurs depuis 1999, ont été distribués tant pour les maîtrises que pour les doctorats. La FES termine la compilation de ces**

données avec la collaboration du BRI; très bientôt, les données originant de ces questionnaires, de même que des premières analyses de ces résultats, seront transmises aux unités. Puis, au fur et à mesure que des données nouvelles relatives aux diplômés et décrocheurs plus récents, des programmes de maîtrise et doctorat seront recueillies, elles seront compilées, analysées et transmises aux unités académiques. M. Louis Maheu indique qu'à la suite de la modification du Règlement pédagogique de la FES pour y introduire l'obligation, pour fins d'amélioration de l'enseignement, d'évaluer les prestations d'enseignement et d'encadrement, le SGPUM a logé un grief. Une table tripartite a été mise sur pied (FAECUM; SGPUM; FES) pour examiner des instruments de collecte d'information auprès des étudiants pour fins d'évaluation des prestations d'enseignements et d'encadrement et devrait faire rapport au cours du présent trimestre. La FES, au tout début de l'hiver 2005, consultera alors les directions d'unités et de programmes sur les mesures et instruments à implanter pour aider les responsables pédagogiques à procéder à l'évaluation, pour fins d'amélioration de l'enseignement, des prestations d'enseignement et d'encadrement aux cycles supérieurs.

M. Stéphane Molotchnikoff exprime sa déception face au ton du rapport et à la philosophie qui y est sous-jacente. Il souligne que le comité ne compte que deux professeurs, les autres membres étant soit des officiers, soit des conseillers, ce qui explique peut-être la facture du rapport. Il est proposé d'ajouter des moyens pour évaluer; or il lui semble que le rapport met la relation professeur-étudiant sur un plan antagoniste, ce qui n'améliorera pas la persévérance. Il ne croit pas qu'il soit sain d'avoir la fréquence proposée dans l'évaluation des cours; cela, à son avis, établit une relation conflictuelle et n'améliore pas la prestation. À l'Université Laval, l'anonymat n'existe pas, ce qui oblige les étudiants à être responsables de leurs jugements. M. Stéphane Molotchnikoff dit ne pas être opposé à l'évaluation, mais contre les abus. Enfin, il se surprend qu'on veuille ajouter du personnel à ce processus.

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale qu'il s'agit d'un suivi à un rapport adopté par l'Assemblée en 2001. L'Assemblée a alors confié au groupe de travail le mandat de poursuivre les travaux en lien avec les recommandations alors faites et adoptées par l'Assemblée. La majorité des membres de ce groupe faisaient partie du premier groupe de travail et on y retrouve plus que deux professeurs puisque M. Jean-Maurice Brisson, Michel Laurier et Michel Girard sont aussi des professeurs, mais cumulent d'autres responsabilités. Le groupe compte aussi des étudiants qui sont concernés au premier chef. La question de la définition de l'évaluation, en lien avec la prestation d'enseignement, a été fort discutée. Il a été conclu que toutes les formes d'enseignement devaient être évaluées, soit les laboratoires, les cours, les stages, etc. Dans le cadre de l'évaluation, le rapport professeur-étudiant est très important. L'évaluation du début du cours est plus légère que celle de la fin du cours et les deux sont prévues pour favoriser le dialogue entre les professeurs et les étudiants.

M. Anatole Joffe observe que l'Université était une communauté professeurs-étudiants et qu'elle est maintenant une communauté évaluateurs-évalués. Il convient de l'opportunité de l'évaluation, mais il s'agit de voir comment la faire. La pédagogie universitaire n'a jamais été définie et si certains estiment le contraire, elle ne fait pas consensus. Dans les programmes spécialisés, les objectifs sont plus faciles à définir et à évaluer, mais la chose est tout autre dans des grands groupes qui ne sont pas homogènes. Par ailleurs, il souligne que se donner une nouvelle structure d'administration n'est pas la meilleure façon d'utiliser les fonds. Si on veut améliorer l'enseignement, l'argent doit être dépensé dans l'aide aux professeurs et aux étudiants.

M. Roger B. Richard dit être partisan de l'évaluation et du rapport adopté en 2001. Par ailleurs, il estime que l'évaluation continue des programmes passe sous silence l'accréditation de programmes professionnels par les unités professionnelles, laquelle a le même objectif que l'évaluation, soit de voir si l'unité rencontre ses obligations envers la formation de futurs professionnels, ce qui concerne bon nombre d'unités. À son avis, les deux processus devraient être pris en considération. Il faut voir que l'accréditation est faite par des tiers, selon des critères universels, et oblige à un résultat; en effet, les comités accréditeurs demandent aux unités de prouver que les critères d'évaluation ont été rencontrés. Relativement au suivi, le rapport révèle que 93 %

des unités ont participé à l'évaluation obligatoire de toutes les prestations d'enseignement; il note que seulement 29 % des unités présentent des données agglomérées au comité des études et seulement 22 % des assemblées reçoivent de telles données. Il souligne que les données agglomérées reçues par les étudiants l'inquiètent. Il faut comprendre que les étudiants se parlent entre eux et peuvent constater que des problèmes qui devaient être réglés ne le sont pas. À son avis, les étudiants ont droit à des explications qui ne seraient pas nominatives mais qui les assureraient que les cas problèmes sont pris en charge. Relativement à la question de l'implication des étudiants, il relève que dans certaines unités les étudiants participent à l'administration des questionnaires en classe. Pour sa part, il s'oppose à ce type de participation estimant que l'administration doit être faite par du personnel neutre ou des étudiants de doctorat. Par ailleurs, il souligne que près de la moitié des unités indique que tous les professeurs versent volontairement à leur dossier de promotion leurs diverses évaluations des prestations de l'enseignement. Or, une annexe de la convention collective prévoit qu'en plus du dossier du professeur, les évaluations de l'enseignement doivent, aux fins de promotion, être consultées et faire l'objet d'une synthèse. À son avis, si un professeur ne dépose pas volontairement ses évaluations au comité d'évaluation de l'enseignement, la convention donne le droit au directeur qui reçoit la compilation numérique d'utiliser ces évaluations en plus du dossier présenté par le professeur.

M. Olivier Sylvestre salue la mise en place du CEFES. Il souligne que les étudiants continuent d'informer leurs collègues de la bonne marche du processus et à leur en rappeler le sérieux. Par ailleurs, il souligne qu'il appartient au vice-rectorat à l'enseignement de donner des directives claires aux unités quant au suivi qui doit être fait avec les cas problèmes ainsi qu'à propos de la manière dont l'évaluation doit être faite. Par ailleurs, il souligne que l'évaluation en cours de session est une bonne chose puisqu'elle a pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement. Enfin, il estime que l'évaluation ne dresse pas un rapport de force entre évaluateurs et évalués : tous les intéressés ont leur mot à dire.

Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne que le suivi (résultats des données agglomérées et résultats des évaluations individuelles) est une question qui a préoccupé le comité. Le suivi appartient aux doyens (ou aux directeurs) et aux professeurs qui sont en relation en ce qui concerne l'évaluation de l'enseignement. Il est de la responsabilité du professeur de prendre connaissance des évaluations et au doyen (ou au directeur) d'en discuter avec le professeur.

M. Serge Larochelle souligne que le rapport réfère à des outils de mesure validés et approuvés. Il demande quelles études ont été utilisées pour ce faire. Les autorités se sont demandé combien d'unités pratiquent l'évaluation, mais non pas si les évaluations sont bien faites. Il demande si tel est le cas. Par ailleurs, il signale qu'il existe dans certaines unités un formulaire qui permet aux professeurs de renoncer à la confidentialité de l'évaluation. Or, il lui semble que ces pratiques vont à l'encontre de la politique.

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que les études pour valider les outils de mesure seront communiquées. Par ailleurs, elle observe que l'évaluation se fait selon les règles de l'art. L'objectif était de se préoccuper davantage du suivi que de l'aspect technique (qui distribue le questionnaire, etc). Elle dit cependant avoir eu écho de situations où des améliorations devraient être apportées au processus. Par ailleurs, elle souligne que le cas soulevé ne relève pas de l'Assemblée.

M. Pierre-Alain Benoît souligne que ce processus a fait l'objet d'allocations de ressources supplémentaires, ce qui lui paraît pertinent en raison de l'importance de l'évaluation de l'enseignement. Les échanges, notamment à la table tripartite, permettront d'établir des balises pour régler les problèmes et améliorer le processus.

M. Stéphane Molotchnikoff observe que l'Assemblée n'a certes pas à intervenir dans des dossiers individuels, mais souligne que l'Assemblée a un pouvoir de recommandation général qu'elle peut exercer pour solutionner des problématiques.

Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne qu'il s'agit d'une situation particulière portée à son attention. Elle ne peut aller plus loin sinon qu'il s'agit d'une correspondance entre un professeur et un directeur sur une question où il y avait un différend. La question ne concerne donc pas l'Assemblée.

M. Louis Maheu observe que l'objectif de l'évaluation est l'amélioration de la qualité de l'enseignement et non pas la hiérarchisation des meilleurs professeurs. Il s'agit de fournir de l'information à celui qui dispense la formation. Beaucoup d'unités et de professeurs ont demandé de l'aide dans ce processus, d'où l'allocation des ressources. Enfin, il a été prévu que là où il y avait évaluation professionnelle, l'on ne devait pas faire de dédoublement.

Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne que le dossier de l'évaluation de l'enseignement n'est pas simple; il comporte davantage d'interrogations que de réponses. Par ailleurs, le taux de réponses reçues au sondage démontre que c'est un dossier important pour l'institution. Un document portant sur les moyens et divers aspects de l'évaluation devrait bientôt être prêt.

AU-460-10 CRÉATION D'UN COMITÉ POUR ACTUALISER LE RÈGLEMENT SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS AU-460-10

La vice-rectrice aux ressources humaines est invitée à faire rapport.

Mme Gisèle Painchaud signale que le règlement sur les conflits d'intérêts a été adopté en 1993 par l'Assemblée et le Conseil à la suite du dépôt du rapport d'un comité conjoint composé de membres du Comité du statut du corps professoral, de membres du Comité de la recherche et d'un représentant du personnel non enseignant. Le contexte était celui de la création du BLEU et de l'augmentation attendue de la recherche en commandite. Il paraissait important de s'interroger sur la question et de prendre les mesures pour faire en sorte que l'Université soit dans un processus de transparence afin de protéger l'institution et les personnes. Pour ce faire, le règlement prévoit une procédure de divulgation des conflits d'intérêts; les membres du personnel doivent annuellement compléter un formulaire aux fins de déclarer toute situation de conflit d'intérêts pouvant les concerner. Le traitement des divulgations se fait, soit par un comité pour le personnel enseignant, soit par le responsable de l'unité pour le personnel non enseignant. Depuis la création du règlement, le comité d'appel prévu au règlement n'a pas eu à se réunir et il n'y a pas eu non plus de réévaluation du règlement et des modalités de son application tel que prévu au règlement. La croissance des activités de l'institution ainsi que la progression notable du secteur de la recherche amènent à actualiser le règlement d'autant plus que le Bureau de vérification interne le recommande et que les organismes subventionnaires ont des exigences précises en matière de politique et de traitement des situations de conflits d'intérêts. Il est donc proposé de créer un comité pour actualiser le Règlement sur les conflits d'intérêts, comité qui comprendrait un large éventail de spécialistes de la question.

M. Pierre Alain Benoît souligne que les travaux du Comité ad hoc sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds risquent de porter sur des questions similaires à celles qui seront traitées par le Comité dont la création est proposée; il y aura donc lieu de s'assurer d'une concertation entre ces deux instances. Le recteur abonde dans ce sens.

Sur proposition de Mme Gisèle Painchaud appuyée par M. Roger B. Richard, l'Assemblée universitaire crée un comité ayant pour mandat de réviser le Règlement sur les conflits d'intérêts et, plus précisément de revoir les objectifs poursuivis, de s'assurer qu'il comporte les éléments exigés par les organismes subventionnaires, d'examiner le mandat et la composition du Comité d'appel à la lumière de l'expérience des dernières années, de moderniser les modalités d'application du Règlement et de faire toute recommandation jugée utile. De plus, l'Assemblée convient que le Comité devra comprendre un large éventail de spécialistes susceptibles d'éclairer la question des conflits d'intérêts, soit un membre du Comité de la recherche, un membre du Comité du statut du corps professoral, un membre de la Direction générale de la

recherche, un membre éthicien (probité intellectuelle), un membre du Bureau des affaires juridiques, un membre de la Direction des finances (probité financière), un membre du personnel non enseignant et un membre de la Direction des ressources humaines. Enfin, l'Assemblée universitaire confie au Comité de nomination le mandat de lui faire des propositions quant à la nomination des membres de ce comité.

AU-460-11    COMITÉ DE LA PLANIFICATION :    AU-460-11  
CRÉATION DE L'INSTITUT D'ÉVALUATION  
EN SANTÉ (IDÉES)

Le vice-recteur à la planification et aux relations internationales signale que le Comité de la planification a consacré deux séances à l'étude de ce document et, après modifications, en recommande l'adoption à l'Assemblée et au Conseil. Le document a pour objet la création d'un institut qui permettra des synergies entre des chercheurs et des groupes de recherche déjà constitués ou qui seront créés.

Le vice-recteur à la recherche souligne que la proposition donne suite à un projet déjà annoncé dans une précédente allocution du recteur. L'institut aura comme mission de développer des connaissances, d'assurer la formation d'un plus grand nombre de personnes qui étudieront les politiques, les programmes, les différentes pratiques du système de santé pour l'améliorer et assurer son maintien et son développement à l'intérieur de coûts raisonnables. Si un tel institut est créé, il n'y a aucun doute qu'il doit être créé ici à l'Université de Montréal vu son leadership national et international dans les domaines qui sont au centre du mandat et des objectifs de l'institut. Les principales caractéristiques qui constituent une valeur ajoutée à l'institut sont les suivantes : il se fondera sur une recherche évaluative et reverra les pratiques de santé, la démarche se fera en interaction avec les acteurs clés du système de santé. Les problèmes auxquels ces derniers vont s'attaquer sont complexes et à ce titre demandent des expertises variées qui se remoduleront en fonction des hypothèses étudiées. Cette structure assurera le passage, le transfert, l'utilisation des résultats par les éventuels utilisateurs dans le contexte de la liberté universitaire du développement des connaissances. M. Alain Caillé indique que des rencontres ont été organisées avec les différents groupes qui sont intéressés à cette démarche. Les autres éléments qui plaident sur la valeur ajoutée sont la complexité des problèmes et leur variabilité dans le temps ainsi que la mise en place d'un cadre novateur flexible et la possibilité d'agir en réseau.

M. Luc Granger se rallie à la proposition estimant que l'Université de Montréal constitue l'institution par excellence pour se doter d'un tel institut; il demande à quel moment celui-ci va être en place.

M. Alain Caillé indique que l'institut sera créé dès que l'Assemblée et le Conseil y auront donné leur accord.

M. Jean McNeil trouve aussi l'idée excellente, mais souligne que les petites unités semblent être oubliées dans ce projet. À la page 5 du document, on retrouve le commentaire suivant : « Cette mission reconnaît la complexité et la variété des interventions (cliniques, politiques, organisationnelles, stratégiques, environnementales, par exemple) qui permettent d'agir sur les déterminants biologiques, environnementaux, sociaux et politiques de la santé aux plans individuel et collectif ». Comme professeur de la Faculté de l'aménagement, il se sent concerné par cette problématique. Il dit avoir eu l'occasion dans le cadre d'un séminaire de 3<sup>e</sup> cycle de travailler avec une étudiante ayant fait une maîtrise en **kinésiologie** et qui réfléchissait sur **l'influence** des aménagements urbains **sur la pratique de l'activité physique par les résidants** et par conséquent sur **les liens entre l'aménagement** et la santé. Il est d'avis que le domaine de l'environnement, de l'aménagement est fortement concerné par cet institut. Si on ne donne pas à la Faculté de l'aménagement, qui est une faculté professionnelle, **l'occasion** de s'intégrer dans des groupes de recherche et de développer des liens, il s'interroge sur sa place dans cette université. Il termine en faisant valoir qu'il faut trouver des moyens de développer l'interdisciplinarité. Le recteur dit trouver la remarque fort pertinente.

Sur proposition du Comité de la planification, l'Assemblée recommande au Conseil la création de l'Institut d'évaluation en santé (Idées) conformément au document A-21/460<sup>e</sup>/470.

AU-460-12 POLITIQUE SUR L'ADAPTATION À LA DIVERSITÉ CULTURELLE : RAPPORT DU COMITÉ AU-460-12

Le président du Comité est invité à faire rapport.

M. Michel D. Laurier rappelle qu'en avril 2002, l'Assemblée a adopté la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle. Cette politique s'articulait autour de douze énoncés regroupés dans quatre rubriques, soit l'adaptation au pluralisme, la lutte contre le racisme et la discrimination, l'égalité des chances et l'adaptation du cursus. En juin 2002, le Comité dont il assume la présidence a été créé et mandaté d'assurer le suivi de la Politique. Le Comité comprend deux membres d'office : le recteur ou son représentant, en l'occurrence Mme Nicole Duhamel-Maestracci et le directeur du Service d'action humanitaire et communautaire, fonction occupée par M. Jean Porret jusqu'à sa retraite récente. Font également partie deux professeurs (M. Milto Campos et Mme Fasal Kanouté), un chargé de cours (M. Najib Larini), deux représentants de la FAECUM (MM. Ismaël Ngnie-Téta et Philippe Bélanger et un représentant de l'AGEEFEP (M. Robert Martin).

Le Comité a distingué les mesures relevant de la responsabilité d'unités et les mesures qui devraient être assumées par le comité lui-même dans le cadre de son mandat. Pour l'adaptation au pluralisme, le comité se reconnaît un rôle de promotion de la Politique, pour la lutte contre le racisme et la discrimination, le comité ne constitue pas une instance de résolution de conflits, mais pourra émettre des avis sur la question et initier des actions de sensibilisation. Relativement à l'égalité des chances, le comité pourra étudier les mécanismes de sélection des étudiants, de reconnaissance des acquis et de promotion de l'Université comme institution ouverte à la diversité. Enfin, en ce qui a trait à l'adaptation du cursus, le Comité estime que la Commission des études a un rôle important à jouer.

Le Comité a par la suite procédé à des audiences qui l'amènent à faire les recommandations suivantes afin que la Politique puisse s'appliquer et les objectifs visés soient atteints : 1) mieux faire connaître la Politique en la rendant plus visible au sein de la communauté universitaire. Actions à mener : participation à la semaine interculturelle qui doit normalement avoir lieu au début de février, préparation et distribution d'un dépliant expliquant la Politique; 2) reconnaître officiellement la contribution d'une personne ou d'un organisme s'étant distingué par son action relative à la prise en compte de la diversité culturelle. Actions à mener : création du Prix Émile-Ollivier en précisant la nature du prix, de même que les conditions et les critères d'attribution, attribution du prix au cours de l'année, à l'occasion d'un événement qui s'y prêterait; 3) alimenter et favoriser le débat public sur la diversité culturelle et y participer activement. Actions à mener : élaboration, en collaboration avec le CEETUM, d'un cadre de référence afin d'éclairer la question de la diversité culturelle à l'Université, organisation d'un colloque d'une demi-journée ou d'une journée, en collaboration avec la Chaire en relations ethniques; 4) rendre compte des pratiques des différentes unités concernées par la Politique. Actions à mener : invitation aux unités concernées à communiquer au comité toute initiative en lien avec la Politique, enquête, par le biais d'un court questionnaire, afin de s'assurer que, compte tenu des politiques institutionnelles, les pratiques des unités relativement à la reconnaissance des acquis, ne soient pas discriminatoires.

M. Stéphane Molotchnikoff souligne que, depuis quelque temps, les problèmes que posent les pratiques religieuses dans les universités ont été soulevés. Il y aurait peut-être lieu que le Comité se penche sur une telle question.

Michel D. Laurier indique que la question a été considérée, mais le comité estime opportun de situer la politique dans un cadre plus large que le seul cadre religieux.

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique qu'à la suite de plusieurs questions sur la diversité religieuse en lien avec les études, un groupe de travail a été mis sur pied et devrait bientôt produire un rapport.

L'Assemblée universitaire reçoit le rapport d'étape du Comité consultation chargé d'assurer le suivi de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle.

AU-460-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-460-13

Le secrétaire général rappelle que la prochaine séance qui se tiendra le 13 décembre prochain est une séance intensive qui débute à 9 heures 30 pour se terminer à 16 heures 30, si besoin est.

La séance est levée à 16 heures 30.

Adopté le 13 décembre 2004, délibération AU-461-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance